Collectivités ayant conclu avec le SDEE un contrat eau potable au 1er décembre 2024

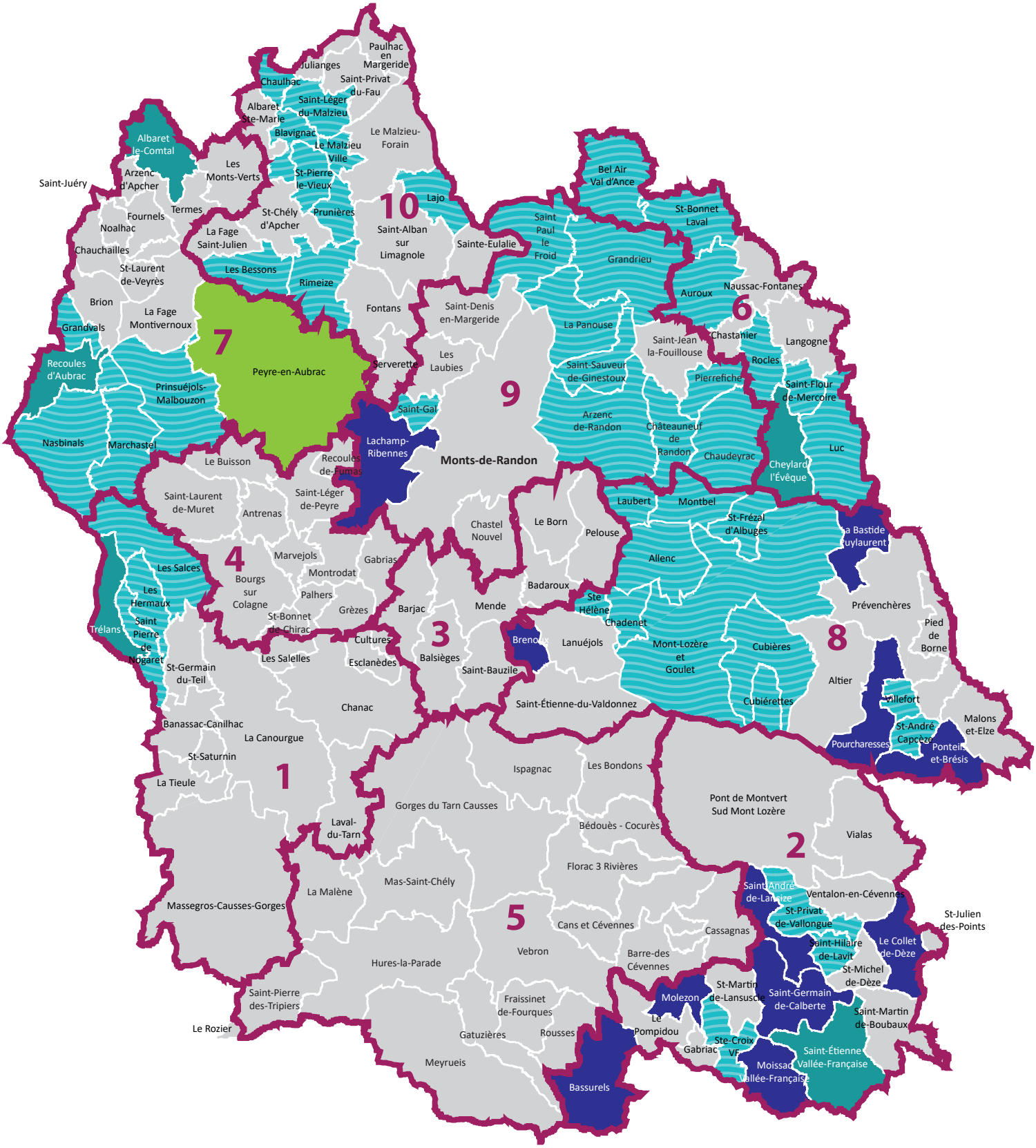

Communes :

- Contrat d'entretien « simple »
- Contrat d'entretien avec option « gestion de plans de réseau »
- Contrat gestion plan de réseau (seul)
- Contrat « étendu » : AEP + Assainissement

Périmètre Communautés de Communes :

1. Aubrac-Lot-Causses-Tarn
2. Cévennes au Mont-Lozère
3. Coeur de Lozère
4. Gévaudan
5. Gorges Causses Cévennes
6. Haut-Allier
7. Hautes Terres de l'Aubrac
8. Mont-Lozère
9. Randon-Margeride
10. Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac